

Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2011 des actionnaires de Gemalto N.V.

Amsterdam, le 16 Mars 2011 – Les actionnaires et autres personnes autorisées à assister à l'Assemblée générale des actionnaires de Gemalto N.V. (« Gemalto ») sont invités à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires (« AG ») de Gemalto qui se tiendra à l'Hôtel Sheraton Aéroport d'Amsterdam & Centre de Conférence, Schiphol Boulevard 101, 1118 BG, Aéroport de Schiphol, Pays-Bas, le mercredi 18 mai 2011 à 10 heures (heure locale). L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures et 9 heures 45.

Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2011 des actionnaires de Gemalto N.V

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Rapport Annuel 2010 (*discussion*)
3. Approbation des comptes annuels 2010 (*résolution*)
4. Dividendes
 - a. Politique de dividendes (*discussion*)
 - b. Proposition de distribution d'un dividende en espèces de 0,28 euro par action pour l'exercice 2010 (*résolution*)
5. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2010
 - a. Quitus au Directeur Général (*résolution*)
 - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d'administration (*résolution*)
6. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'administration
 - a. Renouvellement du mandat de M. Alex Mandl en qualité de membre non dirigeant du Conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'AG de 2015 (*résolution*)
 - b. Renouvellement du mandat de M. Michel Soublin en qualité de membre non dirigeant du Conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'AG de 2015 (*résolution*)
7. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (*résolution*)
8. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Accountants N.V. en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2011 (*résolution*)
9. Questions
10. Clôture

Langue - Documents

Gemalto est une société internationale et la langue du groupe est l'anglais. En conséquence, l'AG se tiendra en anglais. L'ordre du jour, comprenant les notes explicatives, le Rapport Annuel 2010 de Gemalto (incluant les comptes annuels 2010), ainsi que les informations relatives aux personnes dont le renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration est proposé, sont disponibles gratuitement au siège de Gemalto (Barbara Strozzi laan 382, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas), auprès de Gemalto International S.A.S. (6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France) et sont publiés sur le site internet de Gemalto (www.gemalto.com).

Date d'enregistrement (« Record date »)

Le Conseil d'administration a décidé que les personnes autorisées à assister à l'AG et à participer aux votes seront celles dont les droits auront été enregistrés à la clôture du marché boursier d'Euronext Paris le 20 avril 2011 (« Record Date ») dans le registre des actionnaires de Gemalto, leur qualité ou non d'actionnaire au jour de l'AG n'ayant pas d'incidence.

Les actionnaires doivent donc détenir des actions Gemalto le 20 avril 2011, date d'enregistrement (« Record Date »), pour pouvoir assister et voter, mais ils n'ont pas besoin de bloquer leurs actions entre la date d'enregistrement (« Record Date ») et la date de l'AG du 18 mai 2011.

Procédure d'enregistrement et de vote à l'AG

Les actions de Gemalto peuvent être détenues de deux façons :

- soit « au porteur », conservées dans un compte bancaire, un établissement financier, un gestionnaire de comptes ou un intermédiaire, ces actions étant alors enregistrées dans le registre des actionnaires de Gemalto au nom d'Euroclear France S.A. (« Euroclear ») ;
- soit « au nominatif », étant enregistrées au nom des actionnaires dans le registre des actionnaires de Gemalto.

1. Actionnaires détenant leurs actions dans un compte ouvert auprès d'une banque, d'un établissement financier, d'un gestionnaire de compte ou d'un intermédiaire teneur de compte (« actionnaires au porteur ») :

Présence à l'AG : Les actionnaires au porteur qui souhaitent assister à l'AG et voter en personne, ou désigner un mandataire pour les représenter à l'AG et voter en leur nom, doivent obtenir d'Euroclear un pouvoir en complétant le formulaire « Demande de pouvoir ».

Instructions de vote : Afin de fournir à Euroclear leurs instructions de vote à l'AG, les actionnaires au porteur doivent compléter le formulaire « Instructions de vote ».

Les actionnaires au porteur doivent contacter leur banque ou intermédiaire afin de recevoir les formulaires « Demande de pouvoir » et « Instructions de vote », ou ils peuvent consulter le site internet de Gemalto (www.gemalto.com/investors).

Les formulaires complétés doivent être reçus par la banque ou l'intermédiaire au plus tard le 13 mai 2011.

2. Actionnaires enregistrés dans le registre des actionnaires de Gemalto (« actionnaires au nominatif ») :

Cette procédure s'applique aux actionnaires qui ont volontairement transformé leurs « actions au porteur » en « actions au nominatif » afin d'être enregistrés dans le registre des actionnaires de Gemalto (les actionnaires désirant procéder ainsi doivent contacter NMC).

Présence à l'AG : Les actionnaires au nominatif qui souhaitent assister à l'AG et voter en personne doivent compléter le formulaire "Présence". Les actionnaires au nominatif qui souhaitent désigner un mandataire pour les représenter à l'AG et voter en leur nom doivent compléter et signer le formulaire "Pouvoir".

Instructions de vote : Les actionnaires au nominatif qui souhaitent désigner NMC, le teneur de registre de Gemalto, comme leur mandataire pour les représenter à l'AG et voter conformément à leurs instructions de vote, doivent compléter le formulaire "Pouvoir".

Les actionnaires au nominatif recevront un courrier de Gemalto contenant une invitation à l'AG et l'indication des formalités pour s'enregistrer et voter à l'AG. Tous ces documents sont également disponibles sur le site internet de Gemalto (www.gemalto.com/investors).

Les formulaires complétés doivent être reçus par NMC au plus tard le 13 mai 2011.

Enregistrement et vérification d'identité

L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures et 9 heures 45 (heure locale) à l'Hôtel Sheraton Aéroport d'Amsterdam & Centre de Conférence, Schiphol, Boulevard 101, 1118 BG, Aéroport de Schiphol, Pays-Bas, le mercredi 18 mai 2011. L'enregistrement ne sera plus possible après le début de la réunion.

Les actionnaires et les autres personnes habilitées à assister à l'AG se verront demander au moment de leur enregistrement la présentation de papiers d'identité valides et seront tenus de signer le registre de présence. Les mandataires seront tenus de présenter leur pouvoir.

Dividendes

Gemalto propose lors de l'AG de distribuer un dividende en espèces de 0,28 euro par action pour l'exercice 2010. Si cette résolution est adoptée, le dividende deviendra payable le 25 mai 2011.

En cas d'adoption de cette résolution, le dividende sera payé :

1. aux actionnaires au porteur, via le Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust S.A. ("CACEIS"), Paris, France; et
2. aux actionnaires au nominatif, via le teneur de registre de Gemalto, NMC, Amsterdam, Pays-Bas.

Le dividende en espèces est en principe sujet à une taxe de 15% au titre de l'impôt à la source néerlandais qui sera déduite par Gemalto du dividende payé aux actionnaires. Certains actionnaires peuvent être éligibles à une demande de remboursement de cette retenue à la source si certaines conditions sont réunies. Il est conseillé aux actionnaires de consulter leur propre conseiller fiscal sur leur situation spécifique concernant les aspects fiscaux relatifs aux dividendes.

Calendrier :

- 20 mai 2011 : Date de détachement du coupon (« Ex-dividend date »)
24 mai 2011 : Date d'enregistrement des titres (« Dividend record date »)
25 mai 2011 : Mise en paiement du dividende

Informations des actionnaires

Le teneur de registre de Gemalto est Netherlands Management Company B.V. (« NMC »)

Pour obtenir des informations et de la documentation, merci de contacter NMC à l'adresse suivante :

Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas

P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam, Pays-Bas

Tél: +31 20 57 57 124 / fax: +31 20 67 30 016

Email: registrar.and.shareholder.services@tmf-group.com

Les personnes à contacter chez NMC sont Mesdames Saskia Engel et Sandra Lombert. Toutes deux parlent le néerlandais, l'anglais et le français.

Le Conseil d'administration

Amsterdam, Pays-Bas, le 16 mars 2011

Communication financière

Vincent Biraud

M. : + 33(0) 6 08 48 33 23

vincent.biraud@gemalto.com

Communication Corporate

Isabelle Marand

M. : + 33(0) 6 14 89 18 17

isabelle.marand@gemalto.com

Gabriel Rangoni

M. : + 33(0) 6 14 26 69 56

gabriel.rangoni@gemalto.com

Agence Influences

Catherine Durand-Meddahi

M. : +33 (0) 6 08 14 49 70

c.meddahi@agence.influences.fr

A propos de Gemalto

Gemalto (Euronext NL 0000400653 GTO) est le leader mondial de la sécurité numérique avec un chiffre d'affaires annuel 2010 de 1,9 Md€, plus de 10 000 salariés travaillant depuis 87 bureaux et 13 centres de Recherche et Développement dans 45 pays.

Gemalto est au cœur de notre société numérique, en constante évolution. La liberté de communiquer, voyager, acheter, utiliser les services bancaires, se divertir et travailler de façon pratique, agréable et sécurisée – partout et à tout moment – occupe désormais une place majeure dans les souhaits et attentes des consommateurs.

Gemalto répond aux demandes croissantes de milliards de personnes à travers le monde pour une connectivité mobile, la protection de l'identité et des données, la sûreté des cartes de crédit, des services de santé et de transport, le e-Gouvernement ainsi que la sécurité nationale. Pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs, nous fournissons aux administrations, aux opérateurs mobiles, aux banques et aux entreprises, des solutions qui utilisent les logiciels et les services sécurisés de Gemalto, reposant sur une large gamme de dispositifs personnels sécurisés. Gemalto est le leader mondial des passeports et cartes d'identité électroniques, cartes bancaires à microprocesseur, jetons d'authentification forte pour la protection de l'identité en ligne, cartes SIM et UICC (« Universal Integrated Circuit Card ») dans les téléphones mobiles. Gemalto propose également des applications émergentes liées à l'internet des objets au travers de modules sans-fil, et de Modules d'Identification des Machines (MIM) pour la communication Machine-to-Machine.

Parce que l'utilisation de ses logiciels et dispositifs sécurisés augmente avec le nombre de personnes qui interagissent dans le monde numérique et mobile, Gemalto est aujourd'hui idéalement positionné pour croître dans les années à venir.

Pour plus d'informations, visitez notre site www.gemalto.com